



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 6 mai 2019**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2019 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.00 ayant pour objet la pose de récupérateurs de balles à la ciblerie du stand de tir
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 312'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate ouest du collège et du couvert de la cour sud de Vauvilliers
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement supplémentaire de CHF 72'000.00 ayant pour objet de couvrir les plus-values de la construction de l'unité parascolaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.00 ayant pour objet l'assainissement du réseau d'eau potable et la pose de protection de câbles électriques à la rue des Rossets
7. Information concernant l'avancée de la révision du PAL et des travaux de sa commission ad hoc
8. Informations du Conseil communal
9. Questions

1. Appel

30 conseillers généraux sont présents.

Mmes E. Bove-Righini Saam et Ch. Vogel Oberlin, ainsi que MM. S. Aboa, D. Barrigon, F. Kistler, A. Mary, et S. Oumar sont excusés. Mme M.-J. Weber et MM. P.-A. Cachelin et M. Zürcher sont absents.

La majorité absolue est fixée à 16.

M. N. Rousseau demande s'il est possible d'ajouter un point 3 à l'ordre du jour, car il y a une urgence. Il faut remplacer un membre à la Commission de gestion et des finances et un membre au syndicat de Cescole. La démission sera lue toute à l'heure et pour le bon fonctionnement de ces commissions, il serait bien de pouvoir renommer un membre rapidement.

M. D. Schürch précise que la personne qui deviendra membre de la Commission de gestion et des finances doit être élu/e au Conseil général.

2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal de la séance du 22 février 2019 est accepté à l'unanimité.

Le président a reçu deux correspondances.

Lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de M. David Aubry, du Conseil général, de la Commission de gestion et des finances, du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod et du syndicat intercommunal du Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE).

Le président informe l'assemblée qu'il a reçu également un courrier émanant du collectif des commerçants du Vieux Bourg de Boudry, daté du 26 avril. Comme le document est assez long, il ne le lira pas complètement, mais résumera le contexte et donnera la conclusion de ce document tout en évitant de lire tous les échanges entre les divers participants à cette séance, même s'ils sont très intéressants, voire instructifs.

M. D. Schürch déclare qu'il a appris qu'une partie des participants à cette séance conteste le procès-verbal qu'il a reçu. Il propose d'attendre de recevoir la version corrigée et adoptée par tout le collectif, puis de la transmettre à tous les membres du législatif.

M. A. Sandoz dit qu'il ne connaissait pas ces rebondissements par rapport à cette séance. Il va donc attendre. Il trouve d'ailleurs que cela sera d'autant plus pertinent si la version corrigée correspond vraiment à ce qui a été dit et discuté lors de cette assemblée.

M. D. Schürch le remercie.

3. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances, en remplacement de M. David Aubry, démissionnaire

Comme le président a accepté ces ajouts à l'ordre du jour, M. N. Rousseau propose la candidature de Mme I. Zürcher Vuillaume pour la Commission de gestion et des finances.

Cette dernière est élue tacitement et applaudie par l'assemblée.

4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE), en remplacement de M. David Aubry, démissionnaire

M. N. Rousseau propose la candidature de M. A. Sandoz qui est également élu tacitement. L'assemblée l'applaudit.

M. K. Atchade demande si M. A. Sandoz reprend également la place qui est dévolue à la commune de Boudry à la Commission financière du syndicat de Cescole.

M. A. Sandoz lui répond qu'il n'était pas au courant que M. D. Aubry avait aussi cette attribution particulière. M. K. Atchade lui confirme que c'était le cas et M. A. Sandoz dit qu'il accepte également ce rôle.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.00 ayant pour objet la pose de récupérateurs de balles à la ciblirie du stand de tir

M. J.-M. Buschini donne réponse à une question qui lui a été posée en commission de gestion et des finances. Il a consulté l'Ordonnance sur les installations servant au tir hors service à propos des obligations que les communes ont par rapport à ces stands. C'est simple, soit la commune possède un stand, soit cette dernière s'associe avec une autre commune dans des projets de stands. Il s'est approché quelques communes. Pour Milvignes, avec le stand de Bôle, c'est impossible parce que c'est un stand militaire, donc l'armée s'entraîne et il accueille en plus les sociétés Milvignes et de Cortailod. Le planning est complet. Il a également pris contact avec Rochefort qui souhaite garder son petit stand de quatre cibles en l'état et ne souhaite aucunement s'associer avec quiconque. Du côté de La Grande Béroche, il y a un petit stand à Bevaix, un deuxième à St-Aubin-Sauges, mais il n'y avait pas de souhait de future collaboration. D'ailleurs La Grande Béroche a aussi une demande de crédit pour l'entretien des cibliries à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Il déclare que l'importance du crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour le stand de tir ainsi que celle d'un nouveau crédit annoncé de CHF 160'000.00 a paru excessif pour une partie des membres de la commission, alors que d'autres membres soulignent le travail accompli par la société de tir, la Noble Compagnie des Mousquetaires de Boudry, surtout au niveau de l'éducation des jeunes tireurs. Il a surtout été mentionné qu'il manquait des informations sur les comptes de cette société et sur sa façon de fonctionner, par exemple au sujet des subventions reçues de l'Etat pour les tirs obligatoires. Il y a également peu d'information sur le nombre de membres de cette société. Le Conseil communal voulait s'informer et donner des indications à ces sujets. Tenant compte qu'il s'agit d'une société sportive comme les autres et que la Commune n'a guère d'autres solutions à proposer en dépit des contacts dont vient de parler M. J.-M. Buschini, le crédit est finalement accepté par 5 voix pour, une voix contre et une abstention. A mentionner, une participation probable de CHF 25'000.00 promise par la Société de tir qui viendra probablement en diminution des CHF 90'000.00 indiqués précédemment.

M. A. Sandoz se permet d'ajouter une petite correction au sujet de la subvention dont vient de parler M. J.-P. Mösch. Cette dernière concernera plutôt le prochain rapport, celui des CHF 160'000.00 et non celui voté ce soir.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit que ce rapport a suscité une discussion au sein du groupe, mais au final et dans sa majorité, le PLR devrait accepter ce rapport.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que la présente demande de crédit a fait l'objet d'intenses discussions au sein du groupe. De nombreuses questions ou remarques ont été faites. Certains membres du groupe se sont en effet interrogés sur l'opportunité de réfléchir à des synergies avec d'autres stands de tir, qui sont relativement nombreux aux alentours. Une autre partie de la discussion a tourné autour du futur crédit de CHF 160'000.00, qui passera devant ce Conseil, ainsi que des montants annuels payés pour l'entretien des infrastructures de tir. Il en est ressorti que les dépenses globales pour le tir à Boudry ne sont pas négligeables. Toutefois, trois arguments ont déterminé notre groupe à accepter cette demande de crédit. Tout d'abord, le tir sportif, comme son nom l'indique, est une discipline sportive. A ce titre, il peut prétendre à un soutien comme d'autre discipline sportive. Ensuite, plus prosaïquement, l'entretien du stand de tir est une obligation légale à laquelle la commune ne saurait se soustraire. Et enfin, d'un point de vue financier, cet investissement intervient au bon moment, puisqu'il nous garantira des subventions pour l'assainissement du sol des buttes de tir. C'est donc en reportant la discussion de fond sur le stand de tir, le nombre de lignes nécessaires, les synergies à trouver... et j'en passe, que notre groupe acceptera ce rapport à la quasi-unanimité. Il se permet finalement d'ajouter une interrogation fondamentale en lien avec l'actualité. Au vu des annonces des opposants à la Loi sur les armes, selon lesquelles le tir sportif disparaîtra si la loi est acceptée, il se demande s'il ne faudrait pas suspendre ces investissements. La réponse est NON, parce que chacun le sait, quel que soit le résultat des votations du 19 mai, le tir sportif suisse a encore de beaux jours devant lui.

M. J.-M. Buschini dit ne pas encore avoir reçu les comptes de la société, mais ils seront réclamés avant que le prochain rapport soit présenté, puisque la société a promis oralement une partie de subventions. D'ailleurs, il lui semble que cette dernière a dit qu'elle était prête à consacrer la moitié de ce qu'elle possède dans leur caisse pour subventionner une partie des lignes de tir. Il rappelle que la Noble Compagnie des Mousquetaires est propriétaire du bâtiment, donc il est assez logique qu'ils gardent encore une caisse pour entretenir leur bâtiment. Ensuite, pour répondre à M. R. Dubois, concernant les montants d'entretien, il dit que justement, grâce à ces récupérateurs de balles, ces montants devraient sérieusement être en diminution puisqu'il ne faudra plus changer les billes de bois chaque année, pour une somme équivalente à env. CHF 5'000.00/an et qu'il y aura aussi moins d'entretien dans les alentours.

M. D. Schürch ajoute encore que la demande pour les récupérateurs correspond environ, si elle prise par rapport aux amortissements légaux, à ce qui est dépensé chaque année pour les fameuses billes de bois. Si les montants sont pris dans leur globalité, avec le prochain crédit qui sera présenté, même en tenant compte des intérêts de l'emprunt, l'ordre de grandeur est d'env. CHF 13'000.00 ou CHF 14'000.00 par année. Il estime que cette situation est tout à fait acceptable à ses yeux par rapport aux activités de la société en question.

Au vote, l'arrêté est accepté à 23 voix, contre 3 et 3 abstentions.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 312'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate ouest du collège et du couvert de la cour sud de Vauvilliers**

M. J.-M. Buschini dit qu'il ne pense pas qu'il doive encore décrire l'urgence de ces travaux. De nombreuses illustrations démontrent la situation de cette construction. Ces travaux, si ce rapport est accepté, seront, pour la plus grande partie, réalisés cet été. Ensuite, comme cela a déjà été discuté au moment du budget, ce sont des sommes encore plus importantes qui devront être décidées pour ce bâtiment. Cela a aussi été mentionné en Commission de gestion et des finances, il pense qu'il faudra faire un crédit d'étude, puis un crédit-cadre qui devrait s'étendre sur quatre à cinq ans. Mais

aujourd'hui, il faut aller vite, il y a de l'eau partout. Il ajoute encore qu'il devra malheureusement revenir au mois de juin avec un autre crédit d'urgence, cette fois-ci pour le bâtiment d'à côté, celui de la halle de gym et de la piscine, parce qu'actuellement, chaque fois qu'il pleut, il faut mettre une dizaine de seaux pour récupérer l'eau qui vient du toit. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible de déterminer exactement d'où l'eau s'infiltré puisque c'est une construction avec un système inversé. Il tient cette explication du technicien, ce qui fait que la couche d'isolation est en-dessous et qu'il faudrait pouvoir tout enlever pour voir d'où vient la fuite. Il est désolé de devoir annoncer ainsi des crédits en d'urgence, mais voilà, il y a des élèves dans ces bâtiments et il n'est pas possible de laisser cela ainsi. Il y aura certainement encore d'autres problèmes avec ces constructions des années 70. Il y aura peut-être bientôt des surprises sur le bâtiment administratif qui date de la même époque.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. La Commission comprend l'urgence absolue de la réfection de la toiture ouest et du couvert de la cour sud du Collège de Vauvilliers. Tous les membres ont cependant exprimé leur souci de voir que ces travaux, pourtant urgents et nécessaires, pourraient impacter sur les travaux plus conséquents à venir sur cet immeuble, c'est-à-dire qu'il se pourrait que les travaux décidés maintenant doivent être revus, modifiés ou démontés lors des gros travaux à venir. La commission demande donc l'urgence d'établir un crédit d'étude pour l'ensemble des travaux du collège de Vauvilliers et dans une étape ultérieure, également pour tous les autres bâtiments dont la Commune est propriétaire et qui présentent des lacunes. Cependant, vu l'urgence absolue, la commission accepte, malgré tout, le crédit de CHF 312.000.00 à l'unanimité.

M. M. Galbarini, au nom du PLR, déclare que compte tenu de l'état et de l'âge de la toiture et de ce couvert et afin de mettre les élèves à l'abri, au sec et en sécurité, le PLR a accepté cette demande de crédit de CHF 312'000.00 à l'unanimité.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit qu'il a étudié ce rapport avec attention et remercie le Conseil communal des aspects très détaillés et illustrés qui montrent l'urgence qu'il y a à agir. Face à cette urgence, le groupe est évidemment convaincu qu'il faut voter ce crédit à l'unanimité. Il prend aussi acte avec plaisir que le Conseil communal soumettra bientôt un crédit-cadre qui couvrira l'ensemble des travaux à réaliser sur ce bâtiment. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J. –M. Buschini répond à M. Mösch, pour la commission de gestion et des finances qu'il est clair que les travaux entrepris sur le toit tiennent compte du fait que les façades seront isolées par la suite. Tout a été pris en compte pour pouvoir accueillir cette isolation. Si quelqu'un souhaite poser une question technique à l'architecte communal comment les travaux sont prévus, il peut le faire. Il ne serait évidemment pas concevable que les travaux du toit soient faits maintenant et qu'ensuite il faille démonter quelque chose pour pouvoir venir refaire les façades. Il demande si le président souhaite que l'architecte donne des renseignements supplémentaires.

M. A. Sandoz dit qu'il fait confiance, mais que c'est très bien que cela ait été mentionné clairement pour tout le monde.

M. P. Meisterhans, en son nom, demande si une réserve a été constitué pour les bâtiments.

M. D. Schürch lui répond que pour le bâtiment du collège de Vauvilliers, une réserve comptable a été constituée d'env. CHF 400'000.00 parce qu'en effet, il avait été prévu que ce bâtiment serait un gros sujet. Par contre, pour les bâtiments du patrimoine administratif, il n'est pas autorisé de créer un fonds de rénovation comme ce serait possible de le faire pour un bâtiment privé ou pour un bâtiment du patrimoine financier. Toutefois, la réserve en question ne peut être utilisée que pour faire les amortissements légaux. S'il crée ces réserves, en terme de cash cela ne veut pas dire grand-chose, parce que le cash que Boudry avait mis dans ces différentes réserves a été utilisé pour payer la facture,

reçue le 3 janvier 2019, de Prévoyance.ne. Aujourd'hui donc, ce sont davantage des réserves comptables, mais il y aura l'occasion d'en reparler lors des comptes.

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

M. B. Thomson, en son nom, déclare que suite à l'acceptation de ce rapport, il aimerait déposer un postulat. Comme mentionné dans le rapport de ce soir, le collège de Vauvilliers a été construit en 1972. Ce complexe scolaire est composé de plusieurs bâtiments, plusieurs avec un toit plat. Les toits plats construits au même moment, avec les mêmes techniques, sont tous dans un état pareil, vieux, au bout de leur vie et ont des fuites d'eau. Mentionné également dans ce rapport « ces travaux peuvent être qualifiés d'urgents, puisqu'ils éviteront d'aggraver la situation sur d'autres éléments de l'édifice ». Lors de la séance de la commission de gestion et des finances de la semaine passée, les membres ont été informés qu'un deuxième rapport suivra prochainement concernant la réfection du toit de la halle de gymnastique, qui également pose de sérieux problèmes de fuites. L'aggravation de celles-ci peuvent exiger l'arrêt complet de l'utilisation de la salle de gym dans un court délai. L'objectif de ce postulat est de demander qu'un devis global pour la réfection de tous les toits plats du collège de Vauvilliers soit fait, avec une attention particulière aux aspects suivants : une priorité donnée à la réfection de l'étanchéité des toits et des éléments directement liés comme la mise en norme de l'isolation ; les économies possibles d'un seul chantier, plutôt que plusieurs chantiers sur une période de plusieurs années ; la faisabilité d'un chantier de cette envergure dans la période des vacances scolaires ; et finalement de considérer l'offre de Viteos pour la pose gratuite de panneaux photovoltaïques sur les toits de Vauvilliers. La résolution de cette situation dans les plus brefs délais devrait être une priorité pour notre commune et pour le bien-être de nos enfants. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. A. Sandoz profite de ce postulat de M. Thomson, et il sait qu'il y en aura encore un deuxième ce soir, pour mentionner que selon l'art. 39 du Règlement général de commune (RGC), le postulat est une demande d'étude complémentaire lié à un rapport du Conseil communal accepté par le Conseil général. Il est déposé par écrit et développé par son auteur immédiatement après le traitement du rapport du Conseil communal. Si le rapport est refusé le postulat peut être transformé en motion. Le Conseil communal y répond dans un délai d'une année.

M. D. Schürch précise encore que si le rapport est accepté, il est possible d'entrer en matière ou non sur le postulat, c'est pourquoi il est important de voter en premier le rapport. Comme il a été accepté, le Conseil communal n'a aucune raison de s'opposer à ce postulat puisque la démarche est en cours.

Après avoir résumé l'objectif du postulat, le président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce postulat, comme cela est fait pour une motion, même que cela n'est pas vraiment précisé dans le RGC. Au vote, le postulat n'est pas combattu, il y a une seule abstention.

M. D. Schürch dit que le Conseil communal va donc prendre en compte cette demande et y répondre, en tout cas partiellement. Toutefois, il précise que le Conseil communal a le droit d'étudier les dossiers, de faire des propositions ou même de dire non si cela ne l'intéresse pas. Ceci est valable pour la motion ou le postulat. Il ne dit pas cela pour le postulat du jour, mais bien pour préciser comment comprendre ces éléments qui font partie du RGC et qui d'ailleurs se retrouve également dans d'autres règlements cantonaux et fédéraux.

M. K. Atchade, en son nom, dit que le président a mentionné qu'il y aura un second postulat et qu'il a été fait mention de la motion, il reprend l'art. 39 al. 13 du RGC et lit « si aucun membre du Conseil général, ni le Conseil communal ne combat la motion populaire ».

Il est interrompu, car la motion populaire n'est pas identique à la motion et au postulat.

M. R. Dubois, en son nom, demande au Conseil communal si ce postulat donnera plus de travail au Conseil communal, si c'est une forme d'épine dans le pied ou alors si cela entre dans le mandat qui a déjà été attribué.

M. J.-M. Buschini lui dit que c'est difficile de répondre ainsi. Il organisera une séance avec l'architecte. Il a parlé toute à l'heure de la réfection du toit de la salle de gym qui a aussi un toit plat. Mais il ne sait pas si ce qui va être entrepris maintenant sur le collège correspond en tout point et à tous les endroits qui ont un toit plat. Il y a aussi des parties en pente qui n'ont pas été prises en considération. Il devra voir cela sur plan.

M. A. Sandoz, en son nom, demande à M. B. Thomson des détails au sujet d'une offre de VITEOS qui aurait été faite pour la pose gratuite de panneaux photovoltaïques sur les toits de Vauvilliers. Il se pose la question si c'est une allusion à une information qu'il a reçue.

M. B. Thomson lui répond qu'il a vu cela dans les journaux et sur le site internet de VITEOS.

M. P. Quinche ajoute que toutes les entreprises qui fournissent de l'électricité font ce genre d'offre. A ce jour, rien n'a été entrepris dans ce sens-là, mais le Conseil communal a des contacts pour d'autres choses et il promet que cela ne sera pas oublié dans le puzzle qui sera présenté au Conseil général.

M. J.-M. Buschini donne encore une information. Il dit que sur le toit de la salle de gym, il y a déjà des panneaux solaires et c'est d'ailleurs là que les premières fuites ont été constatées lorsqu'il y a eu des dégâts à réparer après une tempête. Evidemment qu'avec la réfection de ce toit, il va aussi prendre en considération de refaire cette partie solaire.

7. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement supplémentaire de CHF 72'000.00 ayant pour objet de couvrir les plus-values de la construction de l'unité parascolaire**

M. J.-M. Buschini déclare que comme chacun a pu le lire, ce n'est que 2% de dépassement. Sur bien des chantiers, surtout des chantiers aussi importants, il est habituel de voir des dépassements de 10%, voire 20%. Les normes SIA prévoient d'ailleurs une marge de 20%. Certes, il aurait peut-être fallu, lors de la présentation du rapport, prévoir cette marge et ça c'est peut-être l'erreur qui a été faite au départ, ainsi, il n'y aurait pas eu besoin de présenter ce soir un tel rapport. Il rappelle que les principales raisons de ce dépassement ne pouvaient pas être mesurées avant. Les problèmes hydrologiques, qui ont nécessité des drainages supplémentaires, étaient imprévisibles. L'entreprise qui a réalisé les sondages, toutefois au moment de ces derniers, il était prévu de faire la structure d'accueil accolée au collège, donc ils ont été faits à 15 ou 20 m de l'endroit de la construction actuelle et n'avaient pas révélé de problème d'eau aussi important. Un oubli, c'est certain, mais cela ne figurait dans aucune planification d'aucune des trois entreprises qui ont fait des offres, c'est l'oubli des bordures pour le bitume. Il est clair que la commune a également une partie de responsabilité. La couche supplémentaire de Fermacell, dont il est parlé dans ce rapport, correspond à une couche supplémentaire contre les parois. Le plafond était prévu sur trois couches et les parois sur deux couches, toutefois, il s'est avéré après étude qu'il y aurait une meilleure isolation, à la fois contre le froid mais aussi contre le chaud pour un bâtiment qui est à peu près exposé pendant toute la période d'ensoleillement. Finalement, il a été ajouté un séparateur de graisse, puisque de nombreux repas sont distribués et il était nécessaire d'ajouter cela. En compensation, il sait que c'est discuté par certains conseillers généraux, il a supprimé quelques arbres de la place de parking. Il précise bien que c'est sur la place de parc et non sur le terrain engazonné, car le but de ce terrain est de devenir une place de sport pour les enfants. Il a aussi été supprimé quelques haies près des entrées du bâtiment, qui avaient

un caractère d'embellissement des lieux, ainsi qu'un beamer et un écran car il a estimé que ce n'était pas d'une première nécessité dans ce genre de structure. En effet, il est cherché heureusement à occuper les enfants d'une autre manière qu'en leur montrant des films. Et puis, il n'en est pas fait mention dans ce rapport, mais à chacune des séances de chantiers, il y a eu des négociations avec l'entreprise. Cette dernière a pris à sa charge d'autres éléments dont il n'est pas parlé dans ce rapport. Par exemple, quand il était estimé que des éléments auraient dû être prévus par l'entreprise et ne l'avaient pas été, c'est elle qui a pris en charge les surcoûts. Il termine en disant que c'est un bâtiment qui est bien reconnu, puisque l'entreprise qui l'a construit va organiser une séance d'invitation pour les conseillers communaux de toute la région, sur inscription, pour présenter ce bâtiment. Pour eux, c'est clair que c'est une bonne occasion car c'est le premier bâtiment qu'ils ont construit en Suisse romande.

Rapport de M. J.-P. Möschi de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté par 6 voix pour et une voix contre.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare qu'il a analysé avec attention ce rapport. Il est évident qu'il le soutient dans sa grande majorité. Il profite de ce rapport pour louer le travail accompli sur cette réalisation de grande importance.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que le groupe socialiste, après quelques discussions de détail sur le déroulement des travaux, a pris acte du léger dépassement de crédit annoncé par le Conseil communal. Il n'est jamais facile pour un exécutif de demander au législatif d'avaliser après coup des dépenses supplémentaires. Ce genre de demande constitue souvent une brèche dans laquelle s'engouffrent toutes les personnes qui n'apprécient pas un point du projet ou de sa réalisation ou encore le retard dans les travaux. Or, force est de constater ici que le Conseil général a soutenu à l'unanimité et avec conviction le projet présenté, que sa réalisation est globalement conforme aux attentes et surtout, que le Conseil communal a tenu sa promesse de livrer une structure d'accueil fonctionnelle à la rentrée scolaire. Ces considérations satisfaisantes amènent à dissiper les éventuelles réserves qu'il pourrait y avoir à accepter ce rapport. C'est le cas pour le groupe socialiste qui l'acceptera, avec en prime ses vifs remerciements au conseiller communal en charge, ainsi qu'à l'administration communale, pour ces infrastructures sociales qui honorent notre Ville.

Au vote, l'arrêté est accepté 28 voix contre 1.

M. J.-M. Buschini remercie les Conseillers généraux présents pour l'accueil favorable réservé à ces trois rapports. Ce n'était pas sans souci qu'il les a présentés. Ce n'était pas évident, il a fallu bien œuvrer pour les préparer. Merci à tous.

M. R. Dubois présente un postulat. Dans sa volonté de réduire le dépassement de crédits, le Conseil communal a dû supprimer ou réduire l'ampleur de certaines parties du projet. Cette recherche d'économies est parfaitement pertinente dans la mesure où elle vise à se rapprocher du crédit effectivement alloué par le Conseil général. Le groupe socialiste regrette toutefois le choix qui a été fait de supprimer les points de verdure prévus dans le projet. Il en profite donc pour utiliser cette ressource encore inexploitée du Règlement Général de Commune qu'est le postulat. En fait, il n'est plus inexploité depuis peu, c'est la soirée des postulats. Grâce à cet instrument, le Conseil général peut demander ce soir au Conseil communal de réfléchir à un moyen de maintenir la verdure prévue à cet endroit. Déposer un postulat pour quelques haies et arbres, cela peut paraître anecdotique dans la gestion d'une ville. Et pourtant, c'est tout le contraire. Leur fonction de purification de l'air n'est probablement pas inconnue. Chacun sait peut-être aussi que les arbres contribuent au maintien de la biodiversité, ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau et de la structure des sols. Jusqu'ici, rien de très neuf. Il y a toutefois une raison très en phase avec l'actualité climatique de soutenir la verdure dans les villes, une raison mainte fois soulignée par les membres (socialistes ou PLR) de la commission

du PAL : la végétation permet de réguler, voire de baisser la température. Ce qui est essentiel car, il est connu que les températures moyennes augmentent sans cesse, ayant ainsi des effets sur notre santé, notre productivité et notre environnement. Il pourrait encore citer d'innombrables arguments sociaux ou économiques (limitation de la pollution sonore, régulation des vents, augmentation de la valeur de la parcelle, possibilité d'organiser un atelier « plantation d'arbres » avec les élèves de l'école, etc.). Mais, il finira simplement en rappelant que la verdure crée des espaces de vie agréables. Et cet espace-là n'est pas n'importe lequel, entre une école et l'accueil parascolaire, c'est un espace de vie des enfants boudryens, un espace qui mérite sa touche esthétique et agréable. Il vous invite donc à soutenir ce postulat en ayant en tête cette réflexion de l'écrivain Gilbert Cesbron : « Parfois, un arbre humanise mieux un paysage que le ferait un homme ».

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.00 ayant pour objet l'assainissement du réseau d'eau potable et la pose de protection de câbles électriques à la rue des Rossets

M. P. Quinche dit que le rapport est assez explicite, qu'il n'y a pas besoin de s'étendre. Il rebondit sur la proposition de M. R. Dubois, car s'il est souhaité de la verdure, il faut de l'eau pour pouvoir l'arroser car il ne pleut pas toujours avec le réchauffement climatique. D'où la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable de la commune, d'autant plus lorsque ce dernier est dans un état pitoyable et qu'il est rentré dans son âge de renouvellement, en tout cas pour ce tronçon. Il dit avoir trouvé la solution de ne pas utiliser dans cette urgence le crédit annuel divers, comme cela a été expliqué, puisqu'avec quelques rocares au sein du dicastère des Services industriels, il y a encore les moyens d'absorber cette somme selon les montants qui ont été alloués pour cette législature.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité, tenant compte de l'urgence et de profiter de la possibilité du report du projet Félix-Bovet, restant ainsi dans le budget des investissements 2019, ce qui lui paraît important.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que ce rapport n'a pas donné lieu à d'énormes débats au sein du groupe et c'est avec plaisir qu'il l'acceptera à l'unanimité.

M. K. Bangana, au nom du PS, dit que le groupe a étudié ce rapport avec attention et qu'il en remercie les auteurs. Ainsi pour éviter des surprises inattendues des fuites d'eau dues au vieillissement de la conduite, il lui paraît normal que ces travaux soient anticipés. Par contre, le groupe s'est interrogé sur le fait qu'il serait dorénavant souhaitable de mener une étude sur l'ensemble du réseau afin d'établir un crédit cadre permettant d'y voir clair sur les travaux à faire à l'avenir. Au vu de ce précède, le parti socialiste accepte ce rapport tel qu'il est. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. C. Buschini, en son nom, à une question à propos du schéma. Il demande, par rapport aux traits en jaune, pourquoi les nouvelles constructions au Bras-de-Mar ne figurent pas sur le dessin. Elles sont en dehors, mais il y a des traits bleus et il ne voit pas si ce quartier va faire partie de ces conduites.

M. P. Quinche lui répond. Un réseau pour qu'il soit efficace doit être interconnecté, maillé sans avoir de bras morts. La zone impactée par la conduite principale, qui se trouve vers le parking de la grande entreprise est celle qui est défectueuse et qui alimentait déjà le Bras-de-Mar. Cette dernière sera déplacée en bordure de vignes. Cela permet de faire des économies et ainsi d'arrêter par les fuites et les explosions de la conduite de démolir le chemin goudronné privé. Pour le quartier du Bras-de-Mar, il n'y a rien qui change, c'est pour cela qu'il ne figure pas sur le schéma.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Information concernant l'avancée de la révision du PAL et des travaux de sa commission ad hoc

M. J.-P. Leuenberger va commencer par fixer le cadre de cette information. Il rappelle qu'en 2012, la campagne sur la Loi de l'aménagement du territoire démarrait. Le 1^{er} mai 2014, cette nouvelle Loi a été votée et fut effective. Les cantons avaient cinq ans pour se déterminer quant à leur développement territorial, donc ils devaient présenter leurs plans directeurs au plus tard cette année. Le canton de Neuchâtel a fait son travail. Le plan directeur de Neuchâtel a été présenté l'année passée à la Confédération qui l'a accepté. Cet instrument stratégique pour le développement territorial du canton a intégré toutes les prévisions de croissances futures. La conséquence de ce plan directeur cantonal, c'est la révision des plans d'aménagements locaux ou communaux (PAL). Ce travail a débuté à Boudry. A cet effet, une demande de crédit a été présentée où il était expliqué qu'il y aurait trois phases. Il était aussi demandé l'autorisation de créer une commission ad hoc pour réfléchir sur cette révision du plan d'aménagement local. Aujourd'hui, il est temps que cette commission donne le résultat de son travail. Pour la suite... il explique que cette première phase débouche sur un cahier des charges qui sera mis à disposition des entreprises qui aideront à réviser le plan communal, sur la base des réflexions figurant dans ce cahier des charges. Il donne la parole au président de la commission, M. B. Thomson.

M. B. Thomson déclare que c'est avec plaisir qu'il donnera un bref aperçu du travail de cette commission ad hoc. Il précise en introduction qu'un rapport plus détaillé et plus complet va suivre ultérieurement. Il affiche une présentation à l'écran et dit que lors de la séance du 30 avril 2018, le Conseil général a procédé à la nomination d'une commission non permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux pour la révision du PAL, composée de 11 membres, soit l'ensemble de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, complétée par deux membres de chaque parti, M. P. Oberlin, M. N. Rousseau, Mme M.-J. Weber, M. R. Dubois et Mme M. Simeoni pour le parti socialiste. Mme E. Bove Saam, M. C. Buschini, M. D. Keller, M. P. Meisterhans, M. F. Kistler et moi-même pour le parti PLR. Entre le mois de juin et décembre 2018, la commission a siégé six fois. Le travail de cette commission a exigé un engagement de préparation et de réflexion non négligeable en dehors des séances. En tant que président, il aimerait remercier sincèrement les membres de cette commission pour leur engagement et le travail fourni. C'est un exercice particulier de réfléchir sur le visage de la commune d'ici 20, 30 ou 40 ans, ceci en laissant de côté l'intérêt personnel pour se focaliser sur le bien-être de la commune dans son ensemble. Croissance démographique et économique, les changements climatiques et ses conséquences ne sont que la pointe de l'iceberg de toutes les variables que personne ne maîtrise, mais qu'il faut essayer d'anticiper et préparer notre avenir et l'avenir des générations futures. La Commission a eu le privilège d'être guidé dans cet exercice périlleux par une main de maître, en la personne de M. Mathieu Guillaume Gentil, notre urbaniste communal. Sa maîtrise technique et organisationnelle a permis d'être efficace dans le travail des séances. Merci Mathieu pour ton enthousiasme, engagement et patience. Une ambiance constructive et harmonieuse est rapidement mise en place, avec un respect mutuel entre tous les participants, ce qui a grandement facilité la tâche de présider cette commission. La deuxième diapositive est un bref résumé du travail par séance. Le 14 juin 2018, c'était la première séance, l'introduction. Après une rétrospective du passé au niveau du territoire, préparée par M. M. Guillaume-Gentil, une présentation très intéressante, la commission s'est mise au travail et a essayé de découper la commune en quartier. Ce n'est pas un exercice facile, car il ne faut pas diviser en trop petits morceaux, mais il faut surtout avoir une certaine identité par quartier. La deuxième séance, le 5 juillet 2018, a été une séance de diagnostic territorial, c'est-à-dire le décryptage des forces, faiblesses, opportunités et risques, il reviendra plus en détails sur ces termes un peu plus tard, pour Boudry, puis pour chacun des quartiers. C'est d'ailleurs le fil rouge qui les a guidés tout au long de ce travail. Le 16 août, les enjeux à venir pour la commune et pour ses quartiers. Le 27 septembre, la définition des objectifs généraux et enfin le 25 octobre, définir les intentions et mesures générales à mettre en œuvre pour la commune et ses quartiers. Depuis le début jusqu'à la fin, il fallait définir un accord de façon globale, puis descendre gentiment, être de plus en plus précis et définir des objectifs à la fin. Finalement, le 16 décembre 2018, c'était une séance de synthèse. La commission a relu le rapport

que M. M. Guillaume-Gentil avait préparé en entier pour permettre de présenter le travail au Conseil communal, ce qui a été fait à début 2019.

La troisième diapositive montre la première phase de ce travail, entourée en rouge. Ensuite, il faudra passer dans la phase deux, dans la prochaine année, surtout dans la prochaine législature. Comme cela a été dit, c'est le service technique et le Conseil communal qui sont en train d'étudier ce dossier et quand ce travail sera terminé, un rapport sera présenté au Conseil général.

La quatrième diapositive montre un document qui est le fruit de ces travaux et qui a été présenté au Conseil communal au début de cette année. Cela fait partie de la 1^{ère} phase de la révision du PAL. Une fois que le Conseil communal et les services techniques auront terminé l'analyse de ce document, y compris les éventuelles modifications, il sera transmis au Conseil général dans un rapport, d'ici la fin de l'année en cours. Ceci va permettre à la commune d'entrer dans la 2^{ème} phase de la révision du PAL avec les premiers résultats à valider avant le début de la nouvelle législature. Puis il montre une carte de synthèse en exemple, issue du travail des ateliers qui résume les principaux enjeux par quartiers. La cinquième diapositive, résume des ateliers de travail synthétisés au travers d'un tableau schématique pour l'ensemble de la commune. M. B. Thomson donne quelques explications.

La sixième et dernière diapositive est un exemple d'une carte présentant les objectifs et intentions ressortis des ateliers, ici pour le quartier d'Areuse et Grandchamp. En conclusion, il aimerait remercier le Conseil général pour la confiance qu'il témoigne dans cette commission et le travail sur le futur PAL de la commune de Boudry. En attendant le retour du Conseil communal sur le document mentionné, la commission ne siège pas, mais peut être appelée à tout moment. Il se réjouit de partager plus en détail son travail, lors de la remise du rapport prévu avant la fin de l'année. Merci pour votre attention !

M. J.-P. Leuenberger remercie le président de la Commission pour cette information. C'était un flash sur le travail qui a été fait, avec deux slides, bien sûr trop court pour comprendre, mais ce qui est important c'était la déclinaison qui a été faite avec les objectifs. C'est le résultat du travail de réflexion de cette commission ad hoc. Il demande de remonter la diapositive du tableau schématique des réflexions. Ce travail a été fait pour chaque quartier et la synthèse sera faite sur cette base pour aboutir à un cahier des charges et ceci sera également utilisé par le mandataire choisi et évidemment, à futur, la commission ad hoc restera pour contrôler et suivre le travail, ce que l'aménagiste fera également bien sûr. Mais au niveau politique, au niveau du législatif, c'est important aussi d'asseoir tout ce qui aurait été proposé par cette commission. Il rappelle les trois phases et la quatrième, c'est la mise à l'enquête. Ceci ne doit pas être négligé, mais les trois phases seront faites dans les temps. Aujourd'hui, il y a deux mois de retard, il rappelle qu'il y a eu des promotions dans les services et ces promotions doivent être absorbées et maintenant, il s'agit de mettre le pied sur l'accélérateur, en tout cas, il dit que le sien y est déjà avec dessous, celui de l'urbaniste donc il dit qu'ils vont y arriver à avoir à la fin de l'année, le rapport et le cahier des charges. Il remercie l'assemblée pour son attention.

10. Informations du Conseil communal

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il a été interpellé, inofficiellement, sur le projet Coop. Evidemment, il en est question depuis un bon moment et finalement personne sait où cela en est. C'est la raison pour laquelle il aimerait donner quelques informations. Il donne premièrement l'espace-temps en regardant dans le rétroviseur. En novembre-décembre 2017, Coop a mandaté Urbaplan pour élaborer un cahier des charges et faire un plan spécial sur la parcelle que vous connaissez. Cette entreprise a travaillé jusqu'en juin 2018. A ce moment-là, la Commune et l'entreprise se sont présentés au service de l'aménagement du territoire (SAT). Ils ont reçu la réponse suivante, il n'y a pas besoin de cahier des charges, il faut directement aller sur le plan spécial – M. J.-P. Leuenberger ajoute qu'il comprend pourquoi ils ont reçu cette réponse, quelque peu hâtive, le service en question était occupé par la révision des plans d'aménagements – donc le travail qu'avait fait le mandataire pendant six mois est en quelque sorte tombé à l'eau. Le 19 août 2018, à la demande du mandataire de Coop, de la Coop avec son chef de projet, de l'urbaniste communal et de lui-même, ils ont sollicité un rendez-vous avec

le SAT pour discuter et savoir ce que ce dernier voulait exactement au niveau cantonal. Les plans Coop avaient aussi évolué et quelques variantes de plan ont été présentés, toutefois ils sont tombés sur un obstacle, c'est-à-dire, Coop avait trop de surface de vente par rapport aux limites fixées par la directive cantonale. En ville, par exemple, il y a davantage de surfaces de vente qu'en campagne. Pour Boudry, pour être clair, c'est 1000 m² de vente accepté par le SAT. Ensuite, il s'agit de savoir comment se calcule les surfaces de vente. La commune a exigé qu'il y ait également quelques locaux pour pouvoir établir des petits magasins, tel que, M. J.-P. Leuenberger fait quelques suggestions, un fromager, un boucher, une pâtisserie ou un nouveau « bistro » - il sourit et cette servitude a été prise en compte par le chef de projet Coop. Il revient au calcul de la surface de vente. Est-ce que cette surface comprend le magasin de pâtisserie et l'atelier de fabrication des pâtisseries ou seulement le magasin ? C'est la question qu'ils ont posé SAT. Pour l'instant, la réponse est encore en suspens parce qu'il y a d'autres antécédents qui pourrait interférer dans la réponse. Aujourd'hui, Boudry prépare une lettre en demandant toutes les questions ouvertes au SAT pour pouvoir avoir une réponse claire et en particulier sur cette interrogation de comment se calculent les surfaces de vente. Ce courrier sera envoyé à la demande de Coop, parce que cette dernière souhaite aussi un appui politique et ainsi unis, ils seront plus forts. Coop avec son mandataire Urbaplan enverra la même question au SAT. Chacun souhaite pouvoir avancer dans ce projet qui commence à dater, mais surtout cela a un peu irrité le chef de projet Coop. Il s'autorise à combattre cette affaire afin qu'il y ait un magasin digne de ce nom, au centre du village et quelques autres locaux afin de redynamiser ce centre-ville comme chacun le désire. Il attend la réponse à leur courrier. Il ajoute que si l'adversaire ne réagit pas, c'est toujours difficile de combattre avec quelqu'un dépose les armes, s'il peut le dire ainsi. Il espère donc qu'à la fin de cette année, il y aura enfin un plan spécial et un projet nouvellement dessiné. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. A. Sandoz, en son nom, trouve que cela fait un peu peur lorsqu'il est parlé du SAT comme d'un adversaire potentiel. Il pense qu'il devrait être possible de travailler en bonne harmonie avec une autorité étatique. Il reste dans ce sujet, il ne savait pas s'il voulait en parler à cette séance, mais il a reçu la réponse du conseiller d'Etat, M. L. Kurth, relative à la résolution déposée par rapport aux transports publics de Boudry. Non seulement, il faisait froid ce jour-là, tout le monde était mécontent de la suppression de l'arrêt de l'Isle et en plus, il y avait encore le contexte du transport des élèves à Cescole. Personnellement, cette réponse l'a laissé froid, il a trouvé que c'était un accusé de réception amélioré. Il ne sait pas si le Conseil communal souhaite faire part de son avis à la séance prochaine ou à un autre moment.

Quelqu'un lui dit que chaque conseiller généraux a reçu copie de cette réponse. Alors, c'est en ordre pour le président.

M. J.-P. Leuenberger souhaite corriger quelque chose par rapport au terme d'adversaire. Un adversaire ce n'est pas obligatoirement un ennemi.

11. Questions

Mme E. Buschini, en son nom, demande où en est le projet de circulation pour le carrefour entre la route des Conrardes et la route nationale.

M. J.-P. Leuenberger lui répond que le crédit d'étude pour le croisement devant l'île n'est pas encore entamé, mais cela avance. A ce jour, le travail n'est pas encore terminé, toutefois, il y a une interférence, ce sont les velléités d'agrandissement de Mikron. Ce projet implique qu'il faut intégrer la vision Mikron pour la circulation dans leur périmètre et l'idée de Mikron serait de pouvoir aussi accéder au rond-point. Mais la configuration et les dimensions ne sont pas faites pour accueillir trente-six branches sur un rond-point. Cet aspect doit encore être étudié. Le rapport n'est pas encore prêt pour

proposer à la Commission de l'urbanisme une ou plusieurs solutions. Il demande encore à l'urbaniste s'il souhaite ajouter quelque chose à ce sujet.

M. M. Guillaume-Gentil confirme que le dossier avance et qu'il a rendez-vous très prochainement avec le service des Ponts et Chaussées.

M. N. Rousseau, au nom du groupe socialiste, mais il pense que le groupe PLR partagera également sa question puisqu'ils se sont plusieurs fois réunis pour discuter de ce problème, dit qu'il croit savoir que la commune de Boudry a été récemment invitée par la commune de Milvignes pour discuter des projets ultérieurs de fusions, séance à laquelle était associée, sauf erreur de sa part, la commune de Rochefort et celle de Cortaillod. Il demande si le Conseil communal peut renseigner le Conseil général sur l'évolution de ce dossier et sur la perception qu'il en a.

Mme M. Braghini lui répond qu'effectivement, il y a un mois environ, les quatre communes se sont réunies. Il y a des disparités d'opinion et surtout d'intérêt à avancer rapidement ou un peu moins. Il y a des groupes de travail qui se sont formés, constitués de conseillers communaux de chaque commune et cela va ainsi de l'avant. Elle ne peut pas en dire davantage. Elle s'est rendue compte que les points de vue ne sont pas tout à fait les mêmes par rapport à l'échéance, à la rapidité, mais tout le monde a le sentiment de vouloir aller de l'avant. A ce jour, il n'y a rien de bien concret.

M. Ch. Moreau, en son nom, souhaite rebondir sur la question de Mme E. Buschini. Il se demande, puisque l'arrêt de l'île a été supprimé, s'il ne serait pas possible d'utiliser le terrain du quai afin de faire le rond-point. Il ne sait pas si le terrain appartient à la commune ou à TransN.

M. J.-P. Leuenberger lui dit que l'arrêt du tram est un petit peu excentré par rapport à l'axe Conrardes, route du Vignoble. Il se voit mal utiliser le terrain de cet ancien arrêt de tram. La configuration de cet endroit fait qu'il n'est pas possible de déplacer les rails, ni la « maison des escargots » qui est une propriété privée, donc il faudra faire avec. De plus, pour la propriété de ce bout de terrain. C'est du DP, donc du domaine public cantonal.

M. N. Rousseau, en son nom, a une question un petit peu provocatrice. Dans les dernières statistiques sur les actes de violence commis dans le canton, il a constaté, et il n'est pas le seul, que Boudry n'était pas forcément bien noté. Il se demande si c'est dû à certains automobilistes vindicatifs qui se permettent de snober les conseillers communaux ou est-ce qu'il y a d'autres raisons que celle-là.

M. P. Quinche donne la réponse suivante. C'est vrai qu'il est parfois confronté à certaines velléités de gens qui circulent dans Boudry. En effet, les incivilités mineures ne sont pas en diminution dans le canton comme certains voudrait le laisser croire. Il reçoit les statistiques de tout ce qu'il se passe dans le Littoral neuchâtelois puisqu'il est en charge de la sécurité publique. Il n'a pas l'occasion de pouvoir le divulguer parce que c'est encore une chasse gardée entre la police cantonale et le Conseil d'Etat ; il ne faut pas alarmer la population. Il y a des clivages, certaines choses diminuent et d'autres augmentent. Une chose est certaine, c'est que les effectifs de la sécurité publique sur le plan cantonal diminuent et c'est navrant. Enfin, il faut faire ce qu'on peut avec ce qu'on a. Il dit au passage que les agents du poste de police neuchâteloise, en poste à Boudry, qui s'occupent aussi des autres communes du Littoral, sont présents au maximum de leurs possibilités et font un très grand effort. Ainsi le CRSP, c'est-à-dire le groupement des agents de sécurité publique Littoral-ouest travaillent beaucoup en collaboration avec eux. Mais ce n'est vraiment pas évident, car quand il fait l'inventaire de ce qui devrait être contrôlé par rapport à tout ce qui est réglementé et qu'il faut réglementé, la tâche est énorme. Il n'y a pas les bras et les jambes en suffisance pour tout contrôler en même temps. Alors il y a des missions ponctuelles qui se font pour rappeler, pas à tout le monde heureusement, de respecter les règles du jeu. Sinon, il dit qu'il faudrait enlever toutes les signalisations, toutes les limitations et puis c'est la stabulation libre. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch demande à voir les membres de la Commission de gestion et des finances en fin de séance.

La séance est levée à 21h35.

Boudry, le 29 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Alain Sandoz

Jean-Daniel Böhm